



Christophe Poissonnier, délégué général du label "Ville et Métiers d'Art " a fait étape à Ollioules. Il a été accueilli par le maire Robert Bénéventi, Dominique Righi, adjoint délégué aux métiers d'arts, Philippe Castillo, conseiller municipal, Jean-Paul Lefevre maire-adjoint honoraire et ambassadeur de la ville pour les labels et Séverine Cadière responsable du service commerce et métiers d'art. Christophe Poissonnier a eu le plaisir lors de son passage de découvrir la maison du patrimoine joyau hyperconnecté et centre d'interprétation du patrimoine métropolitain. Il a pu bénéficier d'une visite privée sous la conduite de Sylvie Brunati, directrice

de la maison du patrimoine. Cette visite a aussi été l'occasion de faire le point sur ce label détenu par la ville d'Ollioules depuis 1999.

Qu'est-ce que le label Ville et Métiers d'Art ? Selon quels critères l'attribuez-vous ?

Le label Ville et Métiers d'Art, qui appartient à l'association du même nom, est attribué à des collectivités qui candidatent et dont le dossier est examiné par un comité de labellisation. Il est composé d'experts extérieurs à l'association. Il est attribué pour 5 ans et réexaminé à cette échéance.

Les dossiers de candidature doivent recenser les actions menées par la collectivité pour aider au développement et à la promotion des métiers d'art. Ces actions concernent : l'installation d'artisans d'art sur le territoire (locaux communaux, pépinières, incubateurs..), la réalisation d'évènements, salons, expositions, la promotion de ces actions, le fléchage touristique, le soutien aux filières de formation ainsi que l'éveil à destination du jeune public. Les dossiers sont appréciés en fonction de la taille de la collectivité et donc des moyens qu'elle peut mobiliser.

Ces politiques de soutien à l'artisanat d'art sont toujours des politiques de long terme, souvent de plusieurs mandats. Elles rentrent parfois dans une logique de revitalisation des centres-villes ou centres-bourgs, car les métiers d'art ont une force d'attrait qui est propre à ce secteur : les métiers du savoir-faire permettent de fixer de l'activité artisanale et commerciale et donc d'attirer des flux touristiques français, et parfois internationaux. Et ils redonnent de la vie à la cité.

Qu'apporte le label à la collectivité ?

Le label Ville et Métiers d'Art est un label hautement qualitatif : bien qu'il existe depuis 1992, seules 90 collectivités le portent. Il est une garantie pour tous les passionnés d'artisanat d'art et de savoir-faire d'exception. Au-delà de la reconnaissance du travail accompli par la collectivité, le label, que la collectivité peut afficher dans tous types de communication, a des impacts non négligeables en termes d'apport de flux, local et touristique.

Dans l'ADN de ce réseau, il y a aussi le partage d'expériences : notre association organise des échanges réguliers pour que les élus, et les opérationnels en charge de ce sujet dans la collectivité, confrontent leurs expériences, les projets qu'ils ont montés, les écueils qu'ils ont affrontés. Colloques, ateliers techniques sont réguliers, complétés par une documenthèque dans notre intranet. Nous avons aussi d'autres services réservés à nos adhérents : participation à des salons, bourse des locaux vides, relais de communication via les outils numériques et sur les réseaux sociaux de leurs événements, appels à projets...

La ville d'Ollioules est très active au sein du réseau "Ville et Métiers d'art" et je félicite les élus et tous les acteurs de la vie culturelle et économique de la commune qui chaque jour travaillent pour valoriser des savoir-faire et des talents créateurs de pièces uniques.